CALENDRIER DES COLLECTES 2020-2021 DÉCEMBRE 2019 Saint-Adolphe-d'Howard ח Secteur 4-ROSE Recyclage (bac vert) Organiques (bac brun) Collecte aux deux semaines d'octobre à mai MRC des PAYS-D'EN-HAUT Déchets (bac noir) Municipalité de Encombrants A La collecte des déchets du 25 décembre est Saint-Adolphe-d'Howard devancée au 24 décembre. Changement de journée de collecte La collecte de recyclage du mercerdi 1er janvier est devancée au 31 décembre. JANVIER 2020 FÉVRIER 2020 **MARS 2020 AVRIL** S S V S D S M M M M (10) (11) ⊗La collecte de recyclage du mercredi 1er janvier est devancée au 31 décembre. Une collecte supplémentaire de recyclage est organisée le 3 ianvier. **MAI 2020 JUIN 2020** FT 2020 AOÛT 2020 S D S D S D J J S J D M M (24) (26)Déposez les encombrants le dimanche 3 mai au soir, Déposez les encombrants le dimanche 12 juillet au Déposez les encombrants le dimanche 30 août au le camion passera une seule fois sur votre rue le 4 soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le ou 5 mai. 13 ou 14 iuillet. 31 août ou 1er septembre. SEPTEMBRE 2020 OCTOBRE 2020 NOVEMBRE 2020 DÉCEMBRE 2020 S S S S D M D M M J D M D (11) (9 (30) Déposez les encombrants le dimanche 4 octobre au Déposez les encombrants le dimanche 30 août au Attention aucune collecte des déchets. Attention aucune collecte des déchets. soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le De novembre à avril, la collecte des déchets sera ★ La collecte du 25 est reportée au 31. 31 août ou 1er septembre. 5 ou 6 octobre. réalisée une fois par mois

FEVRIER 2021 JANVIFR 2021 S S D M (19)

₩ Une collecte de recyclage supplémentaire est rganisée le 8 janvier, le bac brun sera collecté le 15 Attention aucune collecte des déchets.

Attention aucune collecte des déchets.

COLLECTE HIVERNALE DES DÉCHETS

De novembre à avril, la collecte des déchets sera réalisée une fois par mois.

Cette réduction des collectes vise notamment à :

- Réduire la quantité des déchets enfouis;
- Augmenter le tri des matières et l'utilisation des bacs de recyclage et de matières organiques;
- Limiter les camions pour diminuer les émissions de GES;
- Réaliser des économies de transport et de coûts de traitement.

Pour des collectes optimales, merci de disposer les bacs au chemin, la veille au soir, les roues orientées vers la maison.

Aucune matière excédentaire à côté des bacs ne sera ramassée.

INFO-COLLECTE

1855 PDH-RECY (1855 734-7329) ou 450 229-8052 infocollecte@mrcpdh.org

AIDE-MÉMOIRE - MATIÈRES ACCEPTÉES









- ✓ C'est un contenant?
- ✓ C'est un emballage?
- ✓ C'est un imprimé?

ÇA VA DANS LE BAC VERT!

- ✓ Ça se mange?
- ✓ C'est en papier ou en carton?
- ✔ C'est un résidu de jardin?

ÇA VA DANS LE BAC BRUN!

- ✓ Ce n'est pas réutilisable?
- ✓ Ce n'est pas recyclable?
- ✓ Ce n'est pas compostable?

ÇA VA DANS LE BAC NOIR!

GROS REBUTS (Matières ramassées 4 fois par année)

PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- ✔ Revues, journaux, circulaires
- ✓ Enveloppes et sacs de papier
- ✔ Boîtes de jus et de lait
- ✔ Boîtes d'oeufs

PLASTIQUE

- ✓ Tous les contenants # 1-2-3-4-5-7 avec logo
- ✔ Bouchons et couvercles
- ✓ Sacs et pellicules d'emballage regroupés dans un sac noué
- ✔ Contenants de produits d'entretien, cosmétiques, alimentaires

VERRE

✔ Contenants et bouteilles (consignées ou non) peu importe la couleur

MÉTAL (MÊME ROUILLÉ)

- ✔ Boîte de conserve
- ✓ Assiettes et/ou papier d'aluminium
- ✔ Cannettes de boissons

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- ✔ Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés, restants de table
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✔ Produits laitiers
- ✓ Viandes, poissons, os, fruits de mer et coquilles
- ✔ Filtres à café, sachets de thé

RÉSIDUS VERTS

- ✔ Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées
- ✔ Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- ✔ Boîtes à pizza
- ✔ Assiettes de carton
- ✓ Essuie-tout et mouchoirs

AUTRES

- ✔ Cheveux, poils, plumes
- ✓ Nourriture pour animaux
- ✔ Boules agglomérées de litière à chat

- ✓ Couches
- ✔ Produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires...)
- ✓ Sacs de balayeuse, feuilles jetables de balai (type Swiffer), feuilles de sèche-linge
- ✓ Litière pour chat (sans déjection)
- ✔ Papiers et cartons cirés
- ✓ Ampoules (sauf fluocompacte)
- ✔ Plastiques non numérotés
- ✔ Plastiques avec chiffre 6
- ✔ Porcelaine. pyrex non récupérables

- ✓ Meubles
- ✔ Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)
- ✔ Appareils électriques
- ✔ Fournaises vides
- ✔ Réservoirs d'eau chaude
- ✓ Tapis
- ✓ Matelas et sommiers
- ✓ Fauteuils et divans



1440, chemin du Village Saint-Adolphe-d'Howard

- ✓ Matériaux secs, de construction, rénovation et démolition (bois, gypse, bardeaux, laine minérale, les vitres de fenêtre, etc.) *
- ✔ Résidus domestiques dangereux (RDD) dans les contenants d'origine (piles, peinture, huile, colle, solvant, chlore, essence et tous les produits identifiés avec un

octogone rouge dans lequel on retrouve un pictogramme)

- ✓ appareils électriques et électroniques
- ✓ arbres et arbustes 4 pi. longueur x 6 po. circonférence (pas de souche)
- ✔ Résidus verts
- ✓ Électroménagers
- ✓ Métaux
- ✔ Pneus

Une preuve de résidence sera exigée.

* Pour les matériaux secs, des frais de 40 \$/verge cube sont exigés aux entrepreneurs.



INFO-COLLECTE